



SPIC LA FERME DU MANET

61 Avenue du Manet, 78180 Montigny-le-Bretonneux

**COMPTE RENDU D’AFFICHAGE COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL
Du lundi 19 juin 2023**

Le Conseil d’Administration de la régie personnalisée « La Ferme du Manet », légalement convoqué le lundi 12 juin 2023, s’est réuni à la Ferme du Manet. Il a été mis en place une séance sous la présidence de Monsieur Bruno BOUSSARD.

Présents : M. BOUSSARD, M. DEJEAN, Mme DIZES, Mme LAVENANT, M. PLUYAUD, M. TORBAY, Mme THAREAU, M. HAREL, M. CRETIN, Mme ISSARTEL, M. PUIS, Mme ALMEIDA, Mme GARNIER

Représenté :

Excusés : Mr MOREIRA, Mme TOUSSAINT, M. CACHIN, M. LE DORZE

Absent :

Administration : M. MORIN

Madame Claire DIZES est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Adoption du Procès-verbal du Conseil d'administration du 18 avril 2023

Voté à l'unanimité

Présentation du rapport de gestion 2022

Nous avons enregistré une augmentation de 53% de la marge brute par rapport à 2021 dans le secteur séminaire. L'événementielle a augmenté de 473%, les congrès ont augmenté de 443%, et la marge brute pour la partie communale s'est élevée à 411 000 €. Cette deuxième année exceptionnelle a généré un bénéfice de plus de 308 000 €, ce qui nous a permis de compenser le déficit de l'année précédente. Nous sommes optimistes quant à l'avenir.

Ces résultats sont également le fruit d'une équipe expérimentée, motivée et dévouée. Grâce à elle, l'EPIC démarre l'année 2023 sur des bases solides.

Concernant les séminaires, nous avons maintenu une certaine stabilité par rapport à 2019. Nous avons réalisé des revenus plus importants grâce à de nouveaux services et prestations supplémentaires tels que les after-work. Bien que nous n'ayons pas attiré de nouveaux clients, nous avons bénéficié de la confiance de notre clientèle existante. Nous regrettons cependant l'absence de Renault.

Dans le domaine de l'événementiel, nous avons enregistré une augmentation de 75% par rapport à 2019. Cela représente une évolution majeure, car cet endroit est idéal pour les team buildings, les barbecues, les garden party, etc.

En ce qui concerne les congrès, notre équipe d'experts a réalisé une belle réussite avec 23 événements. Nos investissements dans des équipements de pointe nous ont permis d'offrir d'excellentes prestations, ce qui nous a permis de réaliser d'importantes économies et d'augmenter nos marges brutes d'exploitation.

Pour les événements communaux, nous avons organisé 15 spectacles au cours de l'année, soit une réduction de 5 spectacles en raison de contraintes budgétaires. Cependant, les nouveaux forfaits proposés par le secteur culturel ont porté leurs fruits en fidélisant les clients. Nous avons de bons espoirs pour 2023.

Dans le domaine des événements privés, nous avons connu une année exceptionnelle avec le report de certains événements. Nous avons déjà atteint un taux d'occupation de plus de 90%. De plus, les tarifs hors communes nous ont permis de réaliser des bénéfices supplémentaires.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, il est difficile de gérer les dépenses d'électricité car la Ferme dépend du contrat passé par la mairie. Cependant, le contrat de gaz que nous avons signé nous a permis de maintenir des tarifs fixes sur une période de 3 ans.

Nous continuons également à remplacer les ampoules par des LED dans toutes les salles, ce qui a entraîné une réduction significative de la consommation d'électricité.

La masse salariale a augmenté de 26% en raison de plusieurs facteurs, tels que la fin du chômage partiel, le départ d'une employée (avec indemnité de départ) et une augmentation de 8% du point selon la convention collective.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, bien que les charges auraient dû diminuer, cela ne correspond pas à la réalité. Des factures ont été affectées à l'exercice 2023 alors qu'elles concernent 2022.

En termes d'investissements, nous avons installé des projecteurs à LED qui ont réduit notre consommation énergétique par 10. Nous avons également ajouté 12 nouveaux projecteurs automatiques et la ville a rénové les sols des salles Claudel et Demazis. De plus, nous avons amélioré et mis à jour notre site internet, y compris une visite virtuelle des salles, ainsi que l'ajout de mots-clés sur Google pour une meilleure visibilité.

En ce qui concerne la fidélisation, nous avons renforcé nos relations avec les clients en les invitant à notre Garden Party annuelle. Les bons retours et commentaires de nos clients attirent de nouveaux clients et font de nous une belle vitrine pour attirer du monde. Pour des raisons budgétaires et après une analyse indiquant un intérêt minime, nous avons provisoirement arrêté de faire de la publicité sur des supports spécifiques tels que ABC Salles et les revues spécialisées. Nous réévaluerons cette décision éventuellement pour 2023.

Notre équipe est composée de 11 personnes motivées et professionnelles. Les employés administratifs sont confrontés à une demande croissante de devis, de contrats, de factures, etc. Quant au service technique, il effectue de nombreux montages et démontages.

Après deux années difficiles, nous avons enfin connu une reprise tant attendue et récolté les fruits de notre dur labeur. Nous réfléchissons et mettons en place un programme de responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin de mieux consommer.

Parmi nos actions, nous continuons à réduire notre impact sur l'environnement et à améliorer la vie sociale au sein de l'entreprise. Dans le cadre de notre programme RSE, notre objectif est de passer à 100% de LED dans l'ensemble de la Ferme et d'utiliser une moquette réutilisable pour la scène. Nous cherchons également à séduire notre clientèle en rénovant l'espace Saint Cyran, avec le soutien financier de la ville, tout en respectant le patrimoine historique, en ajoutant des éléments paysagers avec des plantes et des arbres fruitiers, en installant un terrain de pétanque et en améliorant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Nous envisageons également d'installer des ruches. En ce qui concerne l'espace restauration, nous prévoyons d'offrir des services de qualité, de supprimer les nappes et de réduire la maintenance. Enfin, nous avons acquis 150 chaises et 37 guéridons pour les Garden parties afin d'éviter de les louer. Nous avons également augmenté nos tarifs de 5% pour faire face aux dépenses énergétiques. Nous renforçons les contrôles de qualité et cherchons à accroître notre visibilité sur les sites spécialisés.

Enfin, nous tenons à mentionner le départ bien mérité de notre ami et collègue Marc Repingon

après 27 ans de loyaux et précieux services. Il va laisser un grand vide et nous devons prévoir les dépenses liées à son indemnité

1/ COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET SPIC « FERME DU MANET »

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612.12,

Vu le compte de gestion pour le budget SPIC « Ferme du Manet » rendu par le Comptable Public qui comprend la situation comptable des recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion précité et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris sur celles relatives à la journée complémentaire,

Article 2 :

De statuer sur l'exécution du budget SPIC « Ferme du Manet » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Article 3 :

De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Article 4 :

Que le compte de gestion pour le budget SPIC « Ferme du Manet » de l'exercice 2022 transmis par le Comptable Public n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an que dessus.

Question : aucune

► **Vote : Unanimité**

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET SPIC « FERME DU MANET »

Le Conseil d'administration,

Vu la loi N°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52;

Vu la délibération n°125/2020 du 09/11/2020 du conseil municipal de la Ville de Montigny-Le-Bretonneux portant création de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée d'un service public industriel et commercial (SPIC) « La Ferme du Manet » ;

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article unique :

D'adopter le Compte Administratif 2022 qui se présente comme suit :

Compte administratif 2022	Recettes	Dépenses	Résultat
Section de fonctionnement	2 491 112,10	2 495 366,82	-4 254,72
Section d'investissement	649 072,99	53 728,76	595 344,23
Restes à réaliser		13 666,00	-13 666,00
Résultat final			577 423,51

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an que dessus.

Question : aucune

► **Vote : Unanimité**

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET SPIC « FERME DU MANET »

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V) et L.2121-29,

Vu le Compte Administratif 2022 du budget SPIC « Ferme du Manet »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'affecter le résultat 2022 comme suit :

- Compte R001 : 595 344,23 €
- Compte 1068 : 0 €
- Compte D002 : 4 254,72 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Question : aucune

► ***Vote : Unanimité***

Le Président annonce le départ de Pierre DEJEAN Nous souhaitons souligner sa disponibilité et ses remarques toujours pertinentes, qui ont contribué à l'objectif de construction que nous nous sommes fixé.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H09

Le Président soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 19 juin 2023 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil d'administration au cours de cette séance, a été affiché par extrait le mercredi 21 juin 2023 sur le site internet de la Ferme du Manet www.fdm78.fr.